



Modalités d'inscription - rentrée 2025/2026

Nouveaux élèves*

Documents nécessaires à nous retourner :

- Formulaire d'inscription (+ extrait règlement au dos à signer), avant le 05/09/2025
- Fiche de choix horaires pour les cours instrumentaux individuels (à partir du CE2), selon les plages indiquées sur l'emploi du temps général. Cette fiche nous est absolument nécessaire pour préparer les réunions parents/professeurs. Avant le 05/09/2025
- Avis d'imposition 2025 (revenus 2024) pour l'obtention d'une réduction tarifaire. Nota, l'avis de "situation déclarative" n'est pas accepté. Avant le 10/10/2025

Ces documents peuvent être téléchargés, remplis puis scannés et renvoyés par mail :
ecolemusique@geispolsheim.fr

Marche à suivre :

- 1) Renvoyer les documents cités ci-dessus à la Mairie avant le 5 septembre (sauf avis d'imposition : 10/10/2025). Les renseignements personnels resteront strictement confidentiels.
- 2) Assister aux réunions de rentrée parents/professeurs (tableau ci-dessous). Elles servent à déterminer l'horaire individuel de chaque élève à l'intérieur de la plage proposée par le professeur. **Il est absolument indispensable que tous les parents d'une même classe soient présents dès le début de la réunion afin de pouvoir tenir compte des impératifs horaires de chacun** (prévoir 30 à 45 minutes de réunion).

Nota : En raison des mesures sanitaires nous demandons aux familles de n'envoyer qu'un seul parent aux réunions et pas d'enfant, sauf les grands élèves qui peuvent venir eux-mêmes sans les parents.

Réunions parents/professeurs en vue de l'établissement des horaires des cours individuels :

	Lundi 8	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12
18h30	Piano (s.1)		Chant (s.5) / Hautbois (s.4)	Violon/Alto (s.1)
19h	Jardin Musical (s.5)	Flûtes (s.3)	Guitares sèches (s.1) - Clarinette (s.7)	Orgue/Accordéon (s.6)
19h30	Orientation (s.1)	Percussions (s.1)	Trombone (s.3) / Trompette/cor (s.4)	Guitares Amplifiées (s.7)
20h			Saxophone (s.1)	

Reprise des cours de musique : à partir du lundi 15 septembre 2025

* Les anciens élèves reçoivent début juin un dossier par courrier postal avec un formulaire d'inscription prérempli à renvoyer impérativement avant le 30 juin, dernier délai. Le nombre total d'inscrits ne pouvant excéder le maximum autorisé par la mairie, passé ce délai leurs places seront attribuées au fur et à mesure de leur arrivée avec les demandes d'inscription des nouveaux élèves.